ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Iran

Question écrite n° 68850

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre des affaires étrangères si la position du Gouvernement français à l'égard de l'Iran va évoluer devant la détérioration de plus en plus grave de la situation des droits de l'homme dans ce pays et devant les désillusions qui ont suivi à cet égard la réélection du président Khatami. Depuis plusieurs mois, la presse officielle a confirmé l'exécution de 130 personnes et la flagellation en public de milliers d'autres. Il rappelle que, pendant les neuf premiers mois de 2001, le nombre des exécutions ainsi recensées atteint 260 alors qu'au moins treize personnes dont une majorité de femmes ont été lapidées. Il lui demande si la France ne doit pas exprimer sa réprobation devant l'atteinte à la dignité humaine qui caractérise le régime actuel iranien, à une époque où la barbarie démontrée par le terrorisme révolte les consciences dans le monde entier.

Texte de la réponse

La politique mise en oeuvre par le président Khatami depuis son élection en 1997 a produit des effets sensibles : les libertés ont été élargies et la participation de la population à la vie publique a été favorisée. Si l'exacerbation des luttes internes a rendu plus difficile la poursuite des réformes, les électeurs iraniens ont cependant confirmé leur soutien au président Khatami à l'occasion du scrutin présidentiel du 8 juin 2001, qu'il a remporté dès le premier tour avec 77 % des voix. Malgré ce soutien populaire, il n'a pu obtenir de nouvelles marges de manoeuvre et continue de se heurter à l'opposition puissante de ceux qui refusent le changement. De ce fait, le climat politique continue de se dégrader : de nombreux intellectuels et militants réformateurs sont emprisonnés, le Parlement est empêché de jouer son rôle, la population s'impatiente. Par ailleurs, certaines atteintes graves aux droits de l'homme continuent d'être commises en Iran en dépit des succès du président Khatami et de ses partisans. Bien qu'aucune statistique fiable ne soit disponible, il est indéniable que le nombre d'exécutions a augmenté en 2001, la presse iranienne rapportant notamment la lapidation de deux femmes en juillet 2001. En outre, les forces de l'ordre ont lancé une campagne de répression des comportements jugés « anti-islamiques » et font preuve d'un zèle excessif à l'égard des jeunes et des femmes. Les opposants à la politique d'ouverture du président Khatami sont déterminés à mobiliser toutes les ressources de leur pouvoir institutionnel pour contrer les réformes. De ce fait, les affaires politico-judiciaires se sont multipliées depuis deux ans et nombre de lois votées au Parlement, concernant les libertés publiques et les droits des femmes notamment, ont été censurées par des instances supérieures non élues. En outre, le fonctionnement du système judiciaire reste très opaque et de lourdes peines sont couramment prononcées pour des délits mineurs. Au surplus, les réformes annoncées par le chef du pouvoir judiciaire, notamment la distinction des fonctions de juge et de procureur, n'ont pas été mise en oeuvre. Préoccupée par la situation des droits de l'homme en Iran, la France agit dans ce domaine en concertation étroite avec ses partenaires européens. A l'occasion de l'assemblée générale des Nations unies en novembre 2001, l'Union européenne a de nouveau présenté une résolution sur la situation en Iran. Adopté avec une claire majorité des voix, ce texte souligne certaines atteintes graves aux droits de l'homme, dont l'emprisonnement d'intellectuels et de militants politiques, les discriminations dont souffrent certaines minorités, les différences existant dans le statut légal des hommes et des femmes. Son but est à la fois de rappeler les préoccupations de la communauté internationale et d'encourager les autorités iraniennes à

entreprendre les réformes nécessaires à un meilleur respect des droits de l'homme. L'action de la France et de ses partenaires européens est renforcée par un dialogue exigeant et sans concessions avec les autorités iraniennes au sujet des droits de l'homme. La condamnation récente de plusieurs parlementaires à des peines de prison illustre la nécessité de rester attentifs et de maintenir cet effort. A titre national comme dans le cadre de l'Union européenne, la France continuera de suivre avec attention la situation et d'agir en faveur des droits de l'homme en Iran.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68850
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6396
Réponse publiée le : 18 février 2002, page 871